

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 septembre 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220913-DM55-2022-09-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de la convocation : 06/09/2022

Date d'affichage : 06/09/2022

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE | PRESENTS | VOTANTS |
| 23 | 19 | 23 |

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/09/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc –Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - -

Pouvoirs déposés : M VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M PADET René - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : M57 : application de la nomenclature développée

Lors du conseil municipal du 3 mai 2022, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le passage en M57 dès le 1er janvier 2023.

Les communes de moins de 3 500 habitants utilisent par défaut une nomenclature simplifiée. Dans le cas de BALBIGNY, centralité de la communauté de communes, il est nécessaire d'utiliser une nomenclature détaillée liée à la comptabilité analytique de la commune.

Il convient désormais de choisir l'application d'une nomenclature développée, afin de mieux gérer les flux financiers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 13/09/2022

